Département de l'Isère Arrondissement de Grenoble

COMMUNE DE SAINT-LAURENT DU PONT

Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Téléphone : 04 76 06 20 00 Télécopie : 04 76 55 12 30 accueil@mairie-st-laurent-du-pont.fr

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION DU 3 mars 2022 20 HEURES 30 - MAISON DES ASSOCIATIONS

COMPTE RENDU

ACCUEIL DES PARTICIPANTS
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

L'an deux mille vingt deux, le trois mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de conseillers représentés : 01 Nombre de conseillers absents : 01

Date de convocation : 18 février 2022

PRESENTS: Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Romain DE WAELE, Benoit DUCHEMIN, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Nathalie HENNER, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Claire GRANDJEAN, Karine LOCATELLI, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT (21)

REPRESENTES: Isabelle TRICOT a donné pouvoir à Nathalie HENNER, Cédric MOREL a donné pouvoir à Cécile HOOG, Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Virginie SEILLET (03)

ABSENTS: Philippe THOMAS, Sébastien ESPINASSE, Carole FROT-COUTAZ (03)

SECRETAIRE: Mathias LAVOLE

01 - PRESENTATION DU DISPOSITIF PETITE VILLE DE DEMAIN

Emilie LUTZ, chargée de projet Petite Ville de Demain présentera à l'ensemble du conseil les dernières avancées du programme et les principaux items et priorités retenus pour le lancement d'une étude Plan Guide dont la consultation a été mise en ligne pour le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé

02 - REALISATION D'UNE ETUDE PLAN GUIDE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle que la Commune de St laurent du Pont est engagée dans le programme PVD. Dans le cadre de cette action et afin de permettre à la commune de coordonner et structurer ses priorités d'évolution, il y a lieu d'élaborer un document plan guide. Ce dernier permettra de mettre en cohérence les différents projets envisagés par la municipalité dans le cadre du programme Petites villes de demain, de les organiser dans l'espace (coordination des projets entre eux) et dans le temps (production d'un calendrier phasé de réalisation) et de valider leur faisabilité quant aux capacités financières de la collectivité.

Les deux principaux volets de ce plan guide consisteront en

- Une étude urbaine
- Une étude mobilité (plan de circulation + plan de déplacement vélo et piéton)

Un volet complémentaire liée à la concertation est également attendu afin de permettre d'intégrer la population au travail à mener.

L'étude sera décomposée en une tranche ferme (pour l'élaboration du plan guide) et une tranche optionnelle, pour le suivi de la réalisation des opérations identifiées (production de cahiers de préconisation, suivi du dispositif de concertation). Elle est estimée à 100 000 euros HT. Ce chiffrage sera remis à jour en fonction des résultats de la consultation lancée pour le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Compte tenu du programme PVD dans lequel elle est intégrée et de l'opportunité que représente ce dispositif pour l'avenir de la collectivité,

Accepte le lancement anticipé d'une étude plan guide avant l'attribution de la demande de subvention sollicitée, qui constituera un socle nécessaire à une réflexion d'ensemble du développement futur de la collectivité,

Autorise le Maire à solliciter le maximum d'aides financières mobilisables au titre des cofinancements département/banque des Territoires

Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR: 24 Contre: 00 Abstentions: 00

03 - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU TISSU COMMERCIAL DE CENTRE BOURG PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

M. le maire rappelle au conseil l'adhésion de la commune au dispositif PVD et la nécessité, dans le cadre de cette opération de doter la collectivité d'un diagnostic commercial inexistant et pourtant indispensable pour pouvoir envisager une projection sur l'avenir de la revitalisation du centre bourg.

La commune souhaite solliciter l'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble pour réaliser un diagnostic sur le tissu commercial de la ville. Cette étude comprendra une analyse de l'offre commerciale et de son environnement, une analyse de la demande et du fonctionnement du marché local, ainsi qu'une construction de scénarios de développement et d'un plan d'actions à mettre ensuite en place par la mairie.

La CCI pourra ensuite poursuivre son accompagnement sur la mise en place du plan d'action, s'il est jugé pertinent de le faire. Cette option sera à arbitrer après avoir obtenu les résultats de l'étude.

Cette étude permettra de décliner le projet de revitalisation dans son volet commercial. Ses résultats viendront ensuite directement alimenter le plan guide réalisé à l'échelle du centre-bourg de la commune afin de construire une stratégie d'aménagement croisant les différentes thématiques identifiées dans le programme Petites villes de demain.

POUR: 24 Contre: 00 Abstentions: 00

04 - QUESTIONS DIVERSES

Après discussion et échange autour de la guerre en Ukraine, la Commune va se joindre à l'action mise en place par l'Association des Maires de France (AMF) et de l'Isère (AMI) en organisant une collecte de matériel d'urgence, à faire parvenir dans des points de « rassemblement », à Fontaine pour acheminer ensuite le tout vers l'Ukraine.

Des permanences de collecte seront ainsi réalisées à la maison des associations, salle du bas sur 2 créneaux : mercredi 9 mars de 15 à 19h et jeudi 10 mars de 9h à 12h.